

Services d'interprétariat

Des interprètes professionnels sont à votre disposition si vous avez besoin d'aide pour comprendre ou parler l'anglais. Un membre de votre famille ou un ami peut être présent mais il est conseillé que tous les échanges concernant votre traitement se fassent par l'intermédiaire d'un interprète professionnel. Les services d'interprétariat sont gratuits et confidentiels.

Vous avez le droit de demander les services d'un interprète s'ils ne vous sont pas proposés. Le personnel se chargera d'en faire la demande.

Si vous avez besoin d'un interprète pour nous contacter, veuillez appeler le service téléphonique de traduction et d'interprétariat « Translating and Interpreter Service » au 131 450.